

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel d'Orléans à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :
13 septembre 2022

Date d'affichage :
13 septembre 2022

Nombre de délégués en exercice : 60

Délibération n° : 19092022 /3.2

Nombre de voix délibératives :
42 : Délibération n°1 et n°2.1
44 : Délibérations n° 2.1 à n° 6.7

Membres titulaires présents : 35

Alain ASTIE (pouvoir de Didier GAVALDA), Denis BAYLE, Jacques BIAU (pouvoir de Pierre ESCANDE), Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Jean-Marc FEDOU, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD (pouvoir de Michel BUFFEL), Xavier ICHARD, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX (pouvoir de Vincent COLOM), Didier MAHOX (pouvoir de Patrice JACQUET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER (pouvoir de Franck MONNERET), Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 2

Christian CAYRE (représenté par Jean-Louis ROUSSEL), Elian COMENT (représenté par Martine HOUDET).

Membres suppléants présents : 2

Jean-Louis ROUSSEL (représente Christian CAYRE), Martine HOUDET (représente Elian COMENT).

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 7

Michel BUFFEL (pouvoir à Frédéric ICHARD), Vincent COLOM (pouvoir à Nicolas LEROUX), Didier GAVALDA (pouvoir à Alain ASTIE), Pierre ESCANDE (pouvoir à Jacques BIAU), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOX), Franck MONNERET (pouvoir de Daniel MAYNADIER).

Membres titulaires excusés : 16

Jean-Paul ALRAN, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Jacques SALVETAT, Mickaël VIATGE.

Objet : Annulation convention SDET- SPLA Les Portes du Tarn

Monsieur le Président rappelle qu'une convention entre la Société Publique Locale d'Aménagement « SPLA Les Portes du Tarn » et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn SDET avait été signée par les deux parties pour l'installation de stations de charge pour véhicules électriques sur l'aire de covoiturage des Portes du Tarn – Saint Sulpice La Pointe.

Il ajoute que la borne de recharge était sur site en attente du raccordement.

Monsieur le Président précise que, du fait de l'installation d'une station de charge par un tiers privé à proximité, la borne de recharge projetée par la SPLA n'a plus lieu d'être.

Cette opération réalisée sous compte de tiers (compte 458) s'équilibrait en dépenses et en recettes à hauteur de 56 940 € TTC.

Une avance sur travaux d'un montant de 40 000.08 € HT soit 48 000.10 € TTC a été mandatée à l'entreprise Bouygues Energies Services.

Ces derniers sont aujourd'hui dans l'obligation d'effectuer le transport A/R en usine afin de réaliser les mises à jours ainsi que la reprogrammation nécessaire. Le montant de cette prestation s'élève à 2 322.00 € HT soit 2 786.40 € TTC.

Monsieur le Président expose qu'il convient donc de rembourser la SPLA à hauteur de 37 678.08 € HT soit 45 213.70 € TTC et de titrer l'entreprise Bouygues Energies Services pour un montant identique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil syndical décide :

- **De rembourser** la SPLA à hauteur de 37 678.08 € HT soit 45 213.70 € TTC
- **De titrer** l'entreprise Bouygues Energies Services pour un montant identique

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme

A Albi, le 19 septembre 2022

**Le Président,
M. Alain ASTIE**

